

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 28 septembre 1951.-

N° 2496 1S.M.

Objet:

Carte d'assistance médicale -
Demande de Mr. A. NAHOE.-



Monsieur,

Suite à votre lettre du 5-9-1951 adressée à Monsieur le Président de la Commission d'Assistance Médicale aux Colons, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien établir votre requête en double exemplaire, accompagnée de deux formulaires du modèle ci-joint - dûment complétés et signés.

Préalablement à l'octroi éventuel de la carte, vous devez, ainsi que votre famille, subir un examen médical devant une Commission de deux médecins "Colonie", soit à Usumbura, soit à Kigali ou à Kitega.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

Monsieur NAHOE A.

à

A S T R I D A .-